

Révision d'une plainte

Un direct sur la manifestation des étudiants à Montebello
Le Téléjournal / Midi du 16 février 2005

Le 16 février 2005 se tenait une réunion du caucus des députés du Parti libéral du Québec (P.L.Q.) au Château Montebello. C'est la correspondante parlementaire Sophie Langlois qui est affectée à la couverture de l'événement. Un groupe d'étudiants (plus ou moins 150), mécontents de la décision du gouvernement québécois de modifier le système des Prêts et bourses, décide de protester sur les lieux de la réunion. La Rédaction a prévu une intervention de la journaliste dans le bulletin de nouvelles du midi. Le plateau choisi est à l'intérieur du bâtiment, au balcon du deuxième plancher, qui offre une magnifique vue sur le hall principal; on y a installé les équipements techniques requis. Vers 11 h 50, les étudiants décident de forcer la porte principale de l'hôtel. La journaliste Sophie Langlois observe la scène de l'intérieur; son caméraman tourne des images à partir de l'intérieur du bâtiment. Sur le coup de midi, la journaliste est appelée à décrire ce qu'elle a vu dans *Le Téléjournal / Midi*. (Voir en annexe la transcription de la conversation entre l'animatrice Pascale Nadeau et la journaliste Sophie Langlois.)

Le même jour, un téléspectateur, M. Michel Ratté, porte plainte :

J'ai entendu le comble de l'horreur en matière de reportage en direct ce midi même à RDI concernant la confrontation de la police avec des manifestants à Montebello. J'ai réagi sur le site de courrier pour RDI. Mais je ne m'attends pas à avoir quelque réponse. C'est pourquoi je vous transmets par ce courriel également la formulation de ma plainte à leur attention. On a affaire à un sérieux dérapage ici qui, au-delà de toutes les faussetés, présomptions et banalités qui furent prononcées, n'est ni plus ni moins une banalisation de la violence de la force policière à l'encontre de citoyens qui ont le droit d'exprimer leur désaccord avec la politique du gouvernement qui les fait souffrir. Est-ce que Radio-Canada peut tolérer les éditoriaux en direct appuyés par la violence autoritaire, violence qui bénéficie d'emblée d'une indulgence, dans le vif de la confrontation? Les journalistes doivent avoir une distance à l'égard de l'événement, surtout la décence de ne pas nous accabler de leur opinion. Je m'indigne de voir de la télé publique qui par accident a l'air de la télépropagande en direct comme on ne s'en prive pas dans les États policiers.

Le 21 avril, c'est l'adjoint au directeur général de l'information télévisée, M. Guy Filion, qui lui répond :

«La direction de RDI et des nouvelles télévisées ont pris note de votre plainte. Nous en avons parlé à Mme Sophie Langlois, journaliste à la Colline du parlement à Québec qui se trouvait au Château Montebello en Outaouais afin de couvrir la réunion du caucus des députés libéraux québécois. Nous nous excusons du retard que nous avons mis à vous répondre. Un surcroît de travail ne nous a pas permis de vous écrire plus rapidement. Une autre raison est le fait que Mme Langlois rentre d'un long périple en Asie qui l'a reconduit sur les lieux du Tsunami de décembre. Elle s'est également rendu au Vietnam. Nous avons préféré retarder notre réponse à aujourd'hui.

Révision d'une plainte

12

Un reportage en direct sur la manifestation des étudiants à Montebello
Le Téléjournal / Midi du 16 février 2005

Le 16 février dernier, nous avons regardé en direct *Le Téléjournal / Midi*. Nous n'avons pas réagi comme vous. À la suite de la lecture de votre plainte, nous avons visionné attentivement l'émission à nouveau il y a quelques jours, ainsi que *Le Téléjournal / Montréal*.

Résumons les faits qui sont davantage connus aujourd'hui. Ce jour-là, environ 150 étudiants se sont présentés en milieu de journée au Château Montebello, munis d'un bélier afin de défoncer la porte centrale de l'hôtel où se déroulait le caucus libéral. Les policiers et les gardes du corps ont bloqué «l'entrée» des jeunes et ils ont procédé à sept arrestations. Cette «rencontre» a été violente. Onze jeunes ont été blessés, dix-huit gardes du corps et sept policiers ont subi des blessures mineures. La direction du Château a évalué les dommages à plus de 20 000 \$.

L'intervention de la journaliste Sophie Langlois s'est d'abord faite en direct dans l'émission du midi, de l'intérieur du Château, à peine quelques minutes après les affrontements. Nos images avaient été tournées de l'intérieur de l'hôtel où nous étions placés afin de couvrir le caucus libéral. Nous croyons, malgré vos affirmations, que Mme Langlois et ses collègues ont fort bien fait leur travail. Nous vous avons tout simplement (montré) les images et les sons que nous venions de tourner. Durant l'après-midi, elle a interviewé deux jeunes leaders étudiants à l'extérieur du Château, Mme Bouchard et M. Bouchard, qui ont tous les deux déclaré que cette rencontre musclée avait été préméditée, car il était temps de faire comprendre à ce gouvernement que les étudiants n'acceptaient pas la «réforme» des prêts et bourses au Québec. Ces interventions ont été diffusées dans le reportage de Mme Langlois présenté à l'émission *Le Téléjournal / Montréal* le même jour. Nous n'avons pas caché les résultats de cette violence, montrant plusieurs étudiants aux visages ensanglantés qui se trouvaient toujours à l'extérieur du Château.

À la suite de la réception de votre plainte, nous avons consulté certains articles de journaux publiés le jeudi 17 février et au cours des jours suivants. Il est évident que les jeunes qui se sont rendus au Château Montebello avaient la ferme intention de rencontrer les députés, coûte que coûte. Ils ont fracassé la porte d'entrée à l'aide du bélier. Le quotidien *La Presse* du 17 février affirme, en parlant des étudiants, que «le coût de remplacement de la porte avait été prévu dans leur budget de mobilisation». Par contre, il est vrai que les policiers et les gardes du corps ont réagi avec vigueur, peut-être avec excès, comme le reportage de Mme Langlois l'a clairement démontré au *Téléjournal / Montréal*.

Le conflit entre les étudiants et le gouvernement du Québec au sujet de la réforme des prêts et bourses est maintenant terminé. Malgré une division dans le mouvement étudiant, nous pouvons affirmer aujourd'hui que les étudiants ont gagné, c'est-à-dire qu'ils ont forcé le gouvernement Charest à revenir sur une décision budgétaire importante. Cet exploit a été réussi à cause de la mobilisation générale et de l'appui majoritaire de la population québécoise. Ces jeunes ont

Révision d'une plainte

/3

Un reportage en direct sur la manifestation des étudiants à Montebello
Le Téléjournal / Midi du 16 février 2005

renoncé à la violence, mais ont organisé une vaste mobilisation réussie. Ce n'est pas quelques manifestants qui ont crié victoire, mais l'ensemble de la population estudiantine qui s'est mobilisée afin d'obtenir justice.

Répetons-le. Nous n'estimons pas que le reportage de Mme Langlois le midi du 16 février constituait un «éditorial». Nous divergeons d'opinion. Constatons notre désaccord. Nous ne défendons pas les services de sécurité au détriment des jeunes manifestants. Nous décrivons les scènes auxquelles nous assistons, au mieux de notre connaissance, avec les images que nous pouvons vous présenter le plus tôt possible. Si vous n'acceptez pas notre réponse, nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps demander à l'ombudsman de faire enquête. Vous pouvez toujours le joindre à l'adresse électronique : ombudsman@radio-canada.ca»

Cette réponse n'a pas satisfait le plaignant, il réplique à M. Filion de manière détaillée et demande l'intervention de l'ombudsman. Je cite sa conclusion :

EN CONSÉQUENCE, JE VAIS SUIVRE VOTRE CONSEIL ET DEMANDER UNE RÉVISION DE CE DOSSIER PAR L'OMBUDSMAN DE RADIO-CANADA. CAR VOUS N'AVEZ PAS RÉUSSI À JUSTIFIER :

1) Que le rapport entre les images et le commentaire de Mme Langlois ne constituait pas une forme de banalisation de la violence policière excessive dont nous étions témoins. La question était ainsi formulée dans ma plainte : «Comment peut-on affirmer que les étudiants ont fait une action "très très violente" ce qu'elle [Mme Langlois] a répété trois fois alors que toutes les images montrent très bien que ce sont ceux qui les empêchent d'entrer que l'on voit frapper joyeusement?» Le seul fait que vous n'avez pas même évoqué et tenté de justifier les paroles de Mme Langlois que je rapporte dans cette lettre m'intrigue beaucoup, et je demanderai à l'ombudsman de prendre connaissance en détail de tout cela.

2) Vous n'avez pas réussi non plus à justifier la pertinence de l'allusion de Mme Langlois à l'expression "à la violence on répond par la violence". On ne sait pas si c'est un blâme ou une approbation à l'égard de la réaction policière et cela est très grave, parce que de toute manière c'est uniquement en fonction de la loi en tout temps que cette violence doit être jugée — était-elle la violence «nécessaire et raisonnable» dans le contexte. On n'a pas fait de quartier aux policiers turcs que l'on a vus violenter en «extra» les femmes turques à l'occasion de la journée des femmes précisément parce que l'on a reconnu immédiatement le caractère superflu de certaines actions de la police. Et bien dans une situation où les choses semblent moins claires (dans le chaos de Montebello), la réserve est certainement de mise, et si l'on a déjà avisé tout le monde de la très grande violence des étudiants on n'a pas besoin d'en ajouter plus pour comprendre que «réagir à la violence par la violence» veut dire qu'on leur a servi ce qu'ils ont eux-mêmes servi, et cela est inadmissible. Encore une fois, cela est inadmissible précisément parce que l'usage légitime de la violence ne peut en aucun cas être justifié d'une telle manière.

Révision d'une plainte

/4

Un reportage en direct sur la manifestation des étudiants à Montebello
Le Téléjournal / Midi du 16 février 2005

Je demanderai à l'ombudsman de montrer la même vigilance pour retracer et apprécier ces paroles de Mme Langlois.

3) Vous n'avez pas non plus semblé reconnaître que dans le commentaire de Mme Langlois, même avec une interprétation généreuse plaidant l'équivoque, l'opinion ici émise sur l'«intensité» de la violence est, par principe, gravement préjudiciable à l'égard de la réputation des étudiants. D'ailleurs, pendant une semaine nous n'avons entendu parler de la part des journalistes et du ministre de l'Éducation lui-même, de manière tout à fait absurde, de la terrible violence des étudiants en ayant sous les yeux que le piétage du tabassage policier, tout cela sans compter la mauvaise habitude du reportage témoignage en première personne.

4) J'aimerais également que soit validée mon allégation selon laquelle ce n'est pas Mme Langlois qui a fait l'entrevue avec les étudiants dans l'après-midi au-devant de la porte enfoncée. La question est importante parce que, cela ne peut donc d'aucune manière servir à crédibiliser le travail de Mme Langlois, en plus de m'informer sur votre bonne foi, M. Fillion.

5) Enfin, j'espère que votre propre légèreté et votre fuite devant le problème sauront faire en sorte que vous subissiez vous-même un blâme.

LA RÉVISION DE L'OMBUDSMAN

J'ai visionné l'émission mise en cause. J'ai aussi échangé avec la correspondante parlementaire Sophie Langlois.

Le mandat de l'ombudsman, c'est de vérifier si l'information ou le comportement journalistique mis en cause respecte ou non la politique journalistique de la Société, intitulée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, www.radio-canada.ca/ombudsman). Cette politique s'appuie sur trois grands principes : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

Je vais tenter de répondre brièvement aux cinq questions que vous posez en conclusion de votre réplique.

1. *Comment peut-on affirmer que les étudiants ont fait une action très très violente, ce qu'elle [Mme Langlois] a répété trois fois alors que toutes les images montrent très bien que ce sont ceux qui les empêchent d'entrer que l'on voit frapper joyeusement?*

Le dictionnaire Robert reconnaît plusieurs applications au mot violence; deux exemples : «violence verbale», «la violence de l'orage». Est-ce qu'on peut employer ce qualificatif pour qualifier l'action de «défoncer une porte avec un bélier» quand on sait qu'il y a peut-être des personnes derrière la porte? Il me semble qu'il n'y a rien qui empêche de décrire cette action comme une action «violente», et par extension les personnes qui la posent comme «violentes».

Révision d'une plainte

/5

Un reportage en direct sur la manifestation des étudiants à Montebello
Le Téléjournal / Midi du 16 février 2005

Il me semble qu'il ne faut pas banaliser l'action commise par les étudiants : le plaignant se souviendra peut-être de cette pierre lancée sur un véhicule circulant sur l'autoroute Ville-Marie (Montréal), il n'y a pas si longtemps. Dans le véhicule, il y avait une conductrice : elle est morte sur le champ.

La journaliste rapporte l'événement dont elle a été témoin à 11 h 47; elle est en direct à 12 h 02. Elle décrit et qualifie ce que ses oreilles ont entendu et ses yeux ont vu, et non pas les images que le téléspectateur voit, images qui ne représentent qu'une partie de ce qu'elle a vu, images qui sont montrées en vrac et qu'elle-même n'a pas eu le temps de visionner avant leur diffusion. C'est ce qu'elle a vu et entendu qui la justifie d'utiliser les mots «très très violent».

Ces images montrées illustraient que les policiers ont fait usage de la violence pour empêcher les étudiants de poursuivre leur tentative d'invasion des lieux; pour aboutir au résultat recherché, ils ont fait usage d'une violence plus grande. Trop grande? Il faudrait connaître les résultats d'une enquête indépendante.

Il y avait donc une gradation dans la violence : il aurait sans doute été préférable de qualifier l'action des étudiants de violente et de qualifier la réaction des policiers de plus violente.

Mais de là à parler d'un «sérieux dérapage, de faussetés, de présomptions», il me semble qu'il s'agit d'une exagération qui va dans le sens inverse.

2. *Vous n'avez pas réussi à justifier la pertinence de l'allusion de Mme Langlois à l'expression «à la violence on répond par la violence». On ne sait pas si c'est un blâme ou une approbation à l'égard de la réaction policière et cela est très grave, parce que de toute manière c'est uniquement en fonction de la loi en tout temps que cette violence doit être jugée...*

La politique journalistique affirme que :

La crédibilité dépend de qualités comme l'exactitude et l'impartialité du reportage et de la présentation. (NPJ, III, 3)

Un journaliste n'a pas à approuver ou à blâmer la police pour sa réaction.

De toute évidence, le sens obvie de l'expression, c'est que les étudiants ont utilisé la violence en premier et que la police a répondu par la violence, «une force brutale pour maîtriser quelqu'un» (*Petit Robert*). On sait déjà que la police détient le monopole de l'usage de la force selon la loi. Est-ce que parler de violence à propos de la police était un jugement de valeur ou de fait?

Avec le recul, on peut estimer que plutôt que de parler d'«arrestations violentes», il aurait été préférable de parler d'«arrestations qui ont nécessité l'utilisation de la force par la police, comme la violence des étudiants le laissait présager». Mais dans le feu de l'action, la journaliste a tenté de décrire avec le plus de justesse possible ce qu'elle a vu et entendu et elle a utilisé un raccourci qui se justifie.

Révision d'une plainte

/6

Un reportage en direct sur la manifestation des étudiants à Montebello
Le Téléjournal / Midi du 16 février 2005

3. *...même avec une interprétation généreuse plaidant l'équivoque, l'opinion ici émise sur l'«intensité» de la violence est, par principe, gravement préjudiciable à l'égard de la réputation des étudiants.*

Vous avez tout à fait raison, quelle que soit l'intensité de la violence; mais c'était le choix des étudiants d'utiliser la violence et le devoir de la journaliste de rapporter les faits.

4. *...qui a fait l'entrevue avec les étudiants, dans l'après-midi...*

Vous avez raison : ce n'est pas la journaliste qui a fait les entrevues avec les étudiants; elle est restée à l'intérieur du bâtiment pour effectuer les interventions en direct. Avant que les étudiants ne se dispersent, elle a demandé à son réalisateur de les effectuer; il s'agit de M. Pierre Bouillon, un ancien reporter de la station de Radio-Canada à Québec. C'est une pratique courante d'intégrer dans un reportage des entrevues qui n'ont pas été effectuées par le reporter qui signe le reportage; on peut en voir des exemples chaque jour dans les bulletins de nouvelles. Lorsque ces enregistrements vidéo ou sonores ont été effectués par Radio-Canada, ils ne sont habituellement pas signalés au téléspectateur.

5. *...votre propre légèreté et votre fuite devant le problème sauront faire en sorte que vous subissiez vous-même un blâme.*

La *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît un certain nombre de libertés fondamentales, dont la liberté d'opinion et d'expression (art.2 b) : c'est le droit le plus strict d'un citoyen canadien d'avoir une opinion sur l'information de Radio-Canada, et la direction a reconnu l'opinion du plaignant tout en exprimant respectueusement qu'elle divergeait d'opinion. Le fait de ne pas partager une opinion ne me semble pas pour autant mériter un blâme.

Avant de conclure, je voudrais souligner trois problématiques journalistiques liées à l'intervention de Mme Langlois :

- L'improvisation : l'évolution technologique et la concurrence font en sorte que très souvent un journaliste est appelé à intervenir en direct dans une émission d'information. Dans de telles circonstances, il a peu de temps et de recul pour déterminer dans une situation donnée l'essentiel qui est d'intérêt public et le choix des mots pour le décrire. S'il est soumis à la question, il devra faire appel à toutes ses ressources pour répondre de manière intelligente et pertinente, sans pouvoir contrôler le temps qui lui est imparti pour répondre à la question.

Lorsque la situation décrite est en cours ou lorsque qu'elle vient de se produire, le défi est encore plus grand. Il faut être conscient qu'improviser dans un bulletin de nouvelles, ce n'est pas écrire un essai.

Les règles du genre ont été respectées dans *Le Téléjournal / Midi* du 16 février.

Révision d'une plainte

17

Un reportage en direct sur la manifestation des étudiants à Montebello
Le Téléjournal / Midi du 16 février 2005

- La rapidité ou l'exactitude : vaut-il mieux être le premier à diffuser une information ou diffuser l'information qui soit la plus exacte? Il y a un adage en anglais qui exprime bien une de ces options : *better get it right than fast*. Il a fallu plusieurs jours avant de savoir combien de morts avait fait le récent tsunami en Asie du Pacifique; aujourd'hui même, il est probable que le nombre exact de morts ne fait pas l'unanimité. Chaque personne est pourtant unique : comment accepter l'arrondissement des chiffres lorsqu'on parle de personnes mortes?

La règle minimale à respecter, c'est de ne pas diffuser une information inexacte et de veiller à ce que l'information devienne la plus complète possible.

Dans la conversation entre l'animatrice et la journaliste à 12 h 02, rien ne m'est apparu inexact; à 17 h 30, la journaliste a précisé que pour défoncer la porte les étudiants avaient utilisé un «bélier», qu'il s'agissait d'un acte planifié, combien de personnes avaient été blessées dans la foulée de cette action.

- L'information télévisée est une affaire d'équipe : un reporter n'est pas seul; il compte sur un caméraman, un monteur, une équipe de réalisation et de production, un archiviste, un secrétaire de rédaction qui interviennent tous sur le produit final qui est diffusé.

Dans *Le Téléjournal / Montréal* (17 h 30) auquel le plaignant fait allusion, on entrevoit une étudiante qui prononce quelques mots inaudibles, juste avant le président de la FEUQ, Pier-André Bouchard. En fait, la journaliste avait inclus dans son reportage la déclaration suivante qui a été amputée par l'équipe du *Téléjournal / Montréal* :

On savait qu'on devrait peut-être défoncer la porte, ça c'est prévu dans le coup, faut entrer et on savait que la porte nous serait pas grande ouverte.

Il est regrettable que cette déclaration ait été supprimée à la dernière minute; elle confirmait la description présentée par la journaliste dans son reportage.

CONCLUSION

La conversation entre l'animatrice Pascale Nadeau et la journaliste Sophie Langlois sur la manifestation des étudiants à l'occasion du caucus du Parti libéral à Montebello le 16 février 2005 respecte les *Normes et pratiques journalistiques* en vigueur présentement à la Société Radio-Canada.

En conséquence, je rejette votre plainte.

Renaud Gilbert
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada

Le 5 mai 2005

Transcription de la conversation

entre l'animatrice Pascale Nadeau (P.N.) et la journaliste Sophie Langlois (S.L.)
dans le cadre du *Téléjournal / Midi* le 16 février 2005

P. N. : Mesdames et messieurs, bonjour. Ici, Pascale Nadeau. Bienvenue à votre *Téléjournal* du midi. Un midi chargé. On commence avec la casse qu'il y a au Château Montebello où se trouve le caucus du Parti libéral. Sophie, il y a une grosse manifestation qui se tient à ce moment?

S. L. : Bien en fait, elle n'est pas tellement grosse parce qu'ils ne sont pas très nombreux. Ce sont des étudiants qui manifestent contre les compressions aux prêts et bourses. Mais ils sont très très violents. Ils ont tenté d'entrer ici... Je tousse un peu en vous parlant. C'est qu'il y a eu des gaz lacrymogènes qui nous ont atteint. Très très violents. Ils ont essayé d'entrer. On a tenté de les bloquer. Je ne sais pas si on peut voir, si vous voyez les images? Le portique d'entrée a été littéralement brisé; les vitres cassées; le bois, l'encadrement de la porte complètement arraché. Il y a eu des arrestations violentes évidemment... (C'est à dire) On répond à la violence par la violence, au moins cinq arrestations nous disait-on juste avant d'entrer en ondes. Alors, on n'en sait pas plus. Ça vient tout juste de survenir. Ce n'est pas encore terminé. Derrière moi, il y a l'entrée. Et on voit encore-là les hommes de la sécurité rapprochée du premier ministre tenter de contenir. Mais ce n'était vraiment pas prévu; il n'y a pas d'escouade anti-émeute qui était ici près à cela. Donc, tout le monde a été pris au dépourvu. Et c'était vraiment très violent.

P.N. : Sophie, dites-moi, est-ce que les gens ont été incommodés par les gaz lacrymogènes, si vous vous l'êtes un petit peu?

S.L. : Oui. Nous, on l'a été parce qu'on était juste derrière les gardes du corps pour tenter de voir ce qui se passait, qui ces gens-là étaient, pourquoi ils étaient là. Donc évidemment, oui. Tout le monde qui était...(toussotements) Excusez-moi, on le sent encore... Tous ceux qui sont dans le hall ont été incommodés quand même légèrement, mais ceux qui étaient près de la casse sûrement ont de la difficulté à respirer en ce moment.

P.N. : Sophie, on vous retrouve dans quelques instants. J'espère que ça ira mieux...